



RÉUNION EXTRAORDINAIRE du conseil du village de Brome tenue en personne le jeudi 19 décembre 2024 à 19h16, à laquelle étaient présents Mesdames les conseillères Pat Panasuk et Lisa Belanger et Messieurs les conseillers Wesley Patch, Christopher Whitehead et Michael Allnutt. Tous les membres dudit conseil formant un quorum sous la présidence du maire William Miller, conformément aux dispositions du code municipal.

Le conseiller Larry Royea était absent.

La directrice générale et greffière-trésorière Gail Côté était présente.

Les citoyens ont la possibilité d'assister à la réunion et de poser des questions.

Il y avait 3 personnes dans l'assistance.

AGENDA

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Avis de motion et Dépôt du projet de règlement numéro 221-24 concernant les taux de taxes applicables pour l'année 2025
4. Avis de motion et Dépôt du projet de règlement numéro 222-24 sur la compensation pour les services municipaux de l'année 2025
5. Période de questions
6. Ajournement de la réunion

1
OUVERTURE DE LA SÉANCE
Résolution 2024-475

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19h16.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

2
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
Résolution 2024-476

IL EST
Proposé par Lisa Belanger
Appuyé par Christopher Whitehead
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité

3

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 221-24
CONCERNANT LES TAUX DE TAXES APPLICABLES POUR L'ANNÉE 2025
Résolution 2024-477**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Lisa Belanger, qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 221-24 concernant les taux de taxation pour l'année 2025, pour les immeubles situés sur le territoire de la municipalité du Village de Brome, sera adopté.

Le conseiller Wesley Patch présente et dépose le projet de règlement numéro 221-24 concernant les taux de taxation pour l'année 2025. Le conseil sera dispensé de la lecture du règlement lors de l'adoption. Des copies du projet de règlement seront disponibles au public sur demande à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

4

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 222-24 SUR
LA COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX DE L'ANNÉE 2025
Résolution 2024-478**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Pat Panasuk, qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 222-24 concernant la compensation pour les services municipaux 2025, sera adopté.

Le conseiller Wesley Patch présente et dépose le projet de règlement numéro 222-24 concernant la compensation pour les services municipaux 2025. Le conseil sera dispensé de la lecture du règlement lors de l'adoption. Des copies du projet de règlement seront disponibles au public sur demande à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE à l'unanimité

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

1. On demande si Expo Brome paie des taxes municipales.

Le maire répond que oui.

2. On demande si l'édifice Brome Public Building paie des taxes municipales.

Le maire explique que non, puisque le bureau de l'hôtel de ville était dans leur édifice. Cependant, maintenant que la situation a changé, cela pourrait devenir un sujet de discussion.

6
AJOURNEMENT DE LA RÉUNION
Résolution 2024-479

IL EST
Proposé par Wesley Patch
Appuyé par Michael Allnutt
ET RÉSOLU

QUE la réunion soit levée à 19h42.

William Miller
Maire

Gail Côté
Directrice générale et greffière-trésorière